



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Modalités de sélection - Formations diplômantes du secteur sanitaire et social

Question écrite n° 22438

## Texte de la question

M. Boris Vallaud attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les modalités de sélection de la commission d'examen de ParcoursSup visant les formations diplômantes du secteur sanitaire et social. La réforme sur l'universitarisation des formations en santé, actuellement à l'œuvre, a conduit à la disparition du concours infirmier au profit d'une inscription à la formation infirmière *via* ParcoursSup. Outre les cours de mise à niveau en sciences, en culture générale et en sciences humaines, dispensés dans les prépa IFSI ; les mises en situations, les stages professionnels et périodes d'immersions permettent de consolider les projets d'orientation scolaires et professionnels des étudiants. La commission d'examen des vœux a rejeté toutes les candidatures des élèves de la promotion 2018-2019 accueillis à l'université de Bordeaux, nonobstant d'excellents résultats. En conséquence, il lui demande les raisons qui motivent les choix de la commission et les critères de sélection des élèves issus des classes de terminales ou de prépa de nature à favoriser l'égalité des chances d'accéder à une formation diplômante.

## Données clés

**Auteur :** [M. Boris Vallaud](#)

**Circonscription :** Landes (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22438

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

**Ministère attributaire :** [Enseignement supérieur et recherche](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 août 2019](#), page 7439

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)